

LE MERCREDI 23 MARS 2011

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 23 mars 2011, à 20 h 08, à laquelle sont présents :

Claude Benoît
Marc Carrière
Louis-Georges Désaulniers
Cécile Gauthier
René Langelier
Sylvain Léger
Dany Ouellet
Michel Tardif

Jacinthe Brière
Jacques D'Août
Jocelyn Fréchette
Alexandre Iracà
Jean-Marc Lavoie
Raymond Ménard
Carl G. Simpson

Absences

Claude Auger

Marc Beaulieu

Les représentants du comité de parents:

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole aux commissaires

Monsieur Jocelyn Fréchette

. Finale locale de *Secondaire en spectacle* à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin : 26 mars, à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 58 (2010-2011)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CANDIDATURE DE MONSIEUR MAURICE GROULX À TITRE DE RÉCIPiendaIRE DE LA MÉDAILLE DE L'ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE EN OUTAOUAIS – DEMANDE À LA FCSQ D'INFIRMER LA DÉCISION DE LA CONCERTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 59 (2010-2011)

Attendu l'intention initiale de l'Ordre du mérite scolaire visant à reconnaître ces hommes et ces femmes qui ont contribué au développement de leur organisation et de l'éducation au sens large;

Attendu que le programme, en vertu de la Politique de l'Ordre du mérite de la FCSQ, s'adressait initialement tout autant aux commissaires qu'au personnel-cadre et hors cadre;

Attendu les termes de la résolution 45 (2010-2011) ayant pour titre « Candidature à l'Ordre du mérite scolaire en Outaouais »;

1370

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a soumis, pour l'obtention d'une médaille honorifique de l'Ordre du mérite scolaire, la candidature de son directeur général récemment retraité, M. Maurice Groulx, qui a œuvré pendant près de 35 ans dans le domaine de l'éducation, et ce, avec toute la passion et l'engagement qui le caractérisaient;

Attendu la rencontre de la Concertation régionale des commissions scolaires de l'Outaouais, le 24 février dernier, où chaque commission scolaire disposait d'un représentant afin de faire valoir la candidature soumise par son Conseil des commissaires;

Attendu que ladite Concertation régionale a rejeté la candidature soumise par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention d'une médaille de l'Ordre du mérite scolaire et qu'elle a plutôt décidé d'octroyer un honneur de distinction à M. Groulx;

Attendu que ce Conseil des commissaires considère que ladite distinction ne rend pas justice à l'engagement indéfectible déployé par M. Groulx;

Attendu que l'appréciation de la contribution d'une personne dans son milieu constitue une prérogative locale plutôt que régionale;

Attendu que la Fédération des commissions scolaires du Québec défend, avec vigueur, et ce, depuis plusieurs années, la notion voulant que les commissions scolaires constituent des gouvernements locaux autonomes;

Attendu que ce Conseil des commissaires est d'avis, et considère légitime qu'il lui appartient, de façon autonome, de déterminer la personne qui a offert une contribution exceptionnelle justifiant l'obtention d'une médaille honorifique de l'Ordre du mérite scolaire;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'infirmer la décision prise par la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais à l'effet de ne pas octroyer une médaille honorifique de l'Ordre du mérite scolaire à M. Maurice Groulx, dont la candidature est supportée à l'unanimité par ce Conseil;

QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec valide l'aspect légal de l'imposition du critère, par la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, stipulant que seul un commissaire élu est admissible à recevoir une médaille honorifique.

Monsieur le commissaire Claude Benoît propose que le 2^e attendu soit reformulé de la façon suivante : Attendu que la Politique de l'Ordre du mérite de la FCSQ précise qu'une médaille peut être « décernée à une personne ayant œuvré au service d'une commission scolaire et qui a su mettre en œuvre des activités ou programmes qui ont favorisé la réussite éducative des jeunes »

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers demande le vote sur la proposition principale ainsi modifiée.

POUR : Claude Benoît, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Jocelyn Fréchette, Sylvain Léger, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Jacques D'Août, Louis-Georges Désaulniers, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Raymond Ménard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Questions relatives à la séance

Monsieur Jacques D'Août

. Représentations, par la présidence, en lien avec l'adoption de la résolution concernant la demande à la FCSQ

1371

Monsieur Sylvain Léger

. Suivi à donner, en lien avec ladite résolution, auprès de M. Maurice Groulx

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 60 (2010-2011)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 29.

Alexandre Iracà,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général